SOREX
PARTENAIRES POUR RÉUSSIR

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENOU
Commissaires aux Comptes
Associés

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Association Loi 1901

Centre Culturel Georges Brassens
49240 AVRILLE

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faidherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € · RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 · APE 6920Z · TVA FR41063200877

Alliance eurus Experts-Comptables indépendants
Independent Member BKR INTERNATIONAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

À l'Assemblée Générale,

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'AVRILLE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve
L'engagement de retraite figurant à la note « Etat des provisions » en page 9 de l'annexe est partiellement comptabilisé. La méthode préférentielle prévoit le provisionnement intégral de l'engagement évalué sur la base d'un départ à la retraite à 62-65 ans. Cette provision partielle correspond à 50 % de l'engagement total.

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 25 mai 2021

SAS SOREX
Commissaire aux comptes

Samuel LE MELLAY
Commissaire aux comptes Associé
Mandataire social

ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

1

Maison de la Jeunesse et de la Culture
COMPTES ANNUELS au 31 août 2020

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/08/2020	Net au 31/08/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	855,84	729,97	125,87	315,47
Immobilisations corporelles				
Constructions	20 338,30	20 338,30		
Inst. tech., matériel et outillage industriel	68 686,99	51 170,70	17 516,29	15 291,66
Autres immobilisations corporelles	26 710,56	23 738,04	2 972,52	4 525,14
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	45,72		45,72	45,72
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**116 637,41**	**95 977,01**	**20 660,40**	**20 177,99**
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés	5 211,00		5 211,00	
Créances (3)				
Usagers et comptes rattachés	12 229,31		12 229,31	15 326,85
Autres créances	28 239,31		28 239,31	42 890,95
Disponibilités	236 964,22		236 964,22	245 627,13
Charges constatées d'avance (3)	5 272,16		5 272,16	4 548,80
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**287 916,00**		**287 916,00**	**308 393,73**
TOTAL ACTIF	**404 553,41**	**95 977,01**	**308 576,40**	**328 571,72**

(2) Dont à moins d'un an (brut) *62 766,60*
(3) Dont à plus d'un an *45,72*

SOREX - Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

	Net au 31/08/2020	Net au 31/08/2019
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 404,54	10 404,54
Report à nouveau	84 535,16	55 761,56
Résultat net comptable de l'exercice	***38 160,32***	***28 773,60***
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	**133 100,02**	**94 939,70**
PROVISIONS		
Provisions pour charges	55 228,13	31 976,13
TOTAL PROVISIONS	**55 228,13**	**31 976,13**
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	13 846,86	11 014,86
TOTAL FONDS DEDIES	**13 846,86**	**11 014,86**
DETTES		
Avances et acomptes reçus sur commande		119 959,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 942,80	28 405,07
Dettes fiscales et sociales	32 750,94	34 359,88
Autres dettes	18 677,65	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	14 030,00	7 917,00
TOTAL DETTES (1)	**106 401,39**	**190 641,03**
TOTAL PASSIF	**308 576,40**	**328 571,72**
(1) Dont à moins d'un an	*106 401,39*	*70 681,95*

SOREX - Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/09/2019 au 31/08/2020 (12 mois)	Du 01/09/2018 au 31/08/2019 (12 mois)	Variation Montant	Variation %
Produits de fonctionnement				
Services financés par les usagers	451 682,87	525 813,75	-74 130,88	-14,10
Autres produits de fonctionnement				
Subventions de fonctionnement	191 120,87	176 135,34	14 985,53	8,51
Autres produits	9 990,77	6 204,13	3 786,64	61,03
Total des produits de fonctionnement	**652 794,51**	**708 153,22**	**-55 358,71**	**-7,82**
Charges de fonctionnement				
Achats de matières premières et autres approv.	12 504,14	8 706,81	3 797,33	43,61
Autres achats et charges externes	195 613,64	255 932,20	-60 318,56	-23,57
Impôts, taxes et versements assimilés	3 748,76	2 234,65	1 514,11	67,76
Salaires et traitements	297 702,02	297 721,71	-19,69	-0,01
Charges sociales	75 470,82	101 990,18	-26 519,36	-26,00
Dotations aux amortissements sur immobilisatio	4 991,57	5 514,38	-522,81	-9,48
Dotations aux provisions pour risques et charge	23 252,00	5 999,00	17 253,00	287,60
Autres charges	2 347,23	2 963,20	-615,97	-20,79
Total des charges de fonctionnement	**615 630,18**	**681 062,13**	**-65 431,95**	**-9,61**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**37 164,33**	**27 091,09**	**10 073,24**	**37,18**
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	1 057,18	907,88	149,30	16,44
Total des produits financiers	**1 057,18**	**907,88**	**149,30**	**16,44**
RÉSULTAT FINANCIER	**1 057,18**	**907,88**	**149,30**	**16,44**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**38 221,51**	**27 998,97**	**10 222,54**	**36,51**

SOREX - Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/09/2019 au 31/08/2020 (12 mois)	Du 01/09/2018 au 31/08/2019 (12 mois)	Variation Montant	Variation %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**38 221,51**	**27 998,97**	***10 222,54***	***36,51***
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestio	3 344,24	1 294,25	*2 049,99*	*158,39*
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 227,08	*-2 227,08*	*-100,00*
Total des produits exceptionnels	**3 344,24**	**3 521,33**	***-177,09***	***-5,03***
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérat.de gestion	573,43	483,10	*90,33*	*18,70*
Total des charges exceptionnelles	**573,43**	**483,10**	***90,33***	***18,70***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**2 770,81**	**3 038,23**	***-267,42***	***-8,80***
+ Report des ressources non utilisées des ex. a	334,00		*334,00*	
- Engagements à réaliser sur ressources affecté	3 166,00	2 263,60	*902,40*	*39,87*
TOTAL DES PRODUITS	**657 529,93**	**712 582,43**	***-55 052,50***	***-7,73***
TOTAL DES CHARGES	**619 369,61**	**683 808,83**	***-64 439,22***	***-9,42***
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**38 160,32**	**28 773,60**	***9 386,72***	***32,62***
Evaluation des contributions volontaire				
Produits				
Prestations en nature	131 695,37	127 601,00	*4 094,37*	*3,21*
Total des produits	**131 695,37**	**127 601,00**	***4 094,37***	***3,21***
Charges				
Mise à disposition de biens et services	131 695,37	127 601,00	*4 094,37*	*3,21*
Total des charges	**131 695,37**	**127 601,00**	***4 094,37***	***3,21***

SOREX - Commissaire aux Comptes

ANNEXE

INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2020, dont le total est de 308.576,40 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 657.529,93 Euros et dégageant un excédent de 38.160,32 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Durant l'exercice 2019/2020, l'épidémie du Coronavirus s'est déclaré en Chine.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du 17 mars 2020.

Les comptes 2019/2020 sont donc impactés par cet évènement.

L'association a pris les mesures suivantes :

- mise en place du télétravail
- mise en place de l'activité partielle
- arrêts maladie pour garde d'enfant

L'association n'a pas eu recours au PGE (Plan Garantie par l'Etat)

SOREX - Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément au règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et au règlement n°2014-03 de l'ANC, tout en respectant le principe de prudence.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de lexploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.
L'amortissement économique a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.
En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en

ANNEXE

amortissement dérogatoire.
Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat association et à l'engagement éducatif, la rémunération des trois plus hauts cadres salariés et bénévoles, avantages en nature compris, est de 60 516 €

Contributions volontaires

La commune d'Avrillé met à disposition des moyens matériel et des moyens humains à l'Association :
sur l'exerice 2019/2020 les contributions volontaires sont les suivantes :

1- Mise à disposition par la commune d'Avrilé :
- Locaux : 23 785 €
- Véhicules, equipements municipaux, restauration et entretien, salle secteur sportif, théatre : 95 557 €

2- Bénévolats :

Le bénévolat s'élève 12 353.37 €.

SOREX - Commissaire aux Comptes

ANNEXE

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	855,84				855,84
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**855,84**				**855,84**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions sur sol propre	20 338,30				20 338,30
Installations techniques, matériel et outillage industriels	63 213,01	5 473,98			68 686,99
Matériel de transport	10 500,00				10 500,00
Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 210,56				16 210,56
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**110 261,87**	**5 473,98**			**115 735,85**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Prêts et autres immobilisations financières	45,72				45,72
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**45,72**				**45,72**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**111 163,43**	**5 473,98**			**116 637,41**

SOREX - Commissaire aux Comptes

ANNEXE

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	540,37	189,60		729,97
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**540,37**	**189,60**		**729,97**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Construction sur sol propre	20 338,30			20 338,30
Installations techniques	47 921,35	3 249,35		51 170,70
Matériel de transport	10 500,00			10 500,00
Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 685,42	1 552,62		13 238,04
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**90 445,07**	**4 801,97**		**95 247,04**
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	**90 985,44**	**4 991,57**		**95 977,01**

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	de 1 à 3 ans
Construction sur sol propre :	Consommation temps	de 4 à 10 ans
Installations techniques :	Consommation temps	de 2 à 36 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	sur 6 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	sur 3 ans

SOREX - Commissaire aux Comptes

ANNEXE

ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Autres provisions pour risques et charges	31 976,13	23 252,00		55 228,13
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**31 976,13**	**23 252,00**		**55 228,13**
TOTAL DES PROVISIONS	**31 976,13**	**23 252,00**		**55 228,13**
Dont dotations et reprises d'exploitation		*23 252,00*		

Paramètres de calcul pour la provision IFC :

- L'année des calculs retenue l'exercice comptable.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05.
- Taux d'actualisation : 0.62 %
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.
- Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.
- La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.
- Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.
- Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.
- Année de départ en retraite : 62 ans pour les salariés nés avant 1960, 65 ans pour les autres.

Les engagements de retraite à la clôture de l'exercice d'août 2020 ont été évalués à 110 456 € charges comprises.

Ils ont fait l'objet d'une comptabilisation au bilan à hauteur de 55 228.13 € à 50% du montant de l'engagement total. L'association a décidé de provisionner le montant réel de l'engagement sur 2 ans.

SOREX - Commissaire aux Comptes

ANNEXE

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ÉTAT DES CRÉANCES			
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	45,72		45,72
Actif circulant			
Autres créances usagers	12 229,31	12 229,31	
Personnel et comptes rattachés	69,53	69,53	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	12 213,82	12 213,82	
Etat et collect. publi. - Autr. imp. taxes vers. assim.	1 776,51	1 776,51	
Débiteurs divers	14 179,45	14 179,45	
Charges constatées d'avance	5 272,16	5 272,16	
TOTAL DES CRÉANCES	**45 786,50**	**45 740,78**	**45,72**

	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	40 942,80	40 942,80		
Personnel et comptes rattachés	17 789,47	17 789,47		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	14 515,93	14 515,93		
Etat et autr. collect. publi. - Autr. imp. taxes vers. ass.	445,54	445,54		
Autres dettes	18 677,65	18 677,65		
Produits constatés d'avance	14 030,00	14 030,00		
TOTAL DES DETTES	**106 401,39**	**106 401,39**		

SOREX - Commissaire aux comptes

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	8 284,60
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	**8 284,60**

ANNEXE

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 942,80
Dettes fiscales et sociales	25 888,47
Autres dettes	17 743,00
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**84 574,27**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	5 272,16
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**5 272,16**
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	14 030,00
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**14 030,00**

FONDS DÉDIÉS

Subventions de fonctionnement affectées

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Fonds dédiés sur les actions jeunes		11 014,86	334,00	3 166,00	13 846,86
TOTAL		**11 014,86**	**334,00**	**3 166,00**	**13 846,86**

SOREX - Commissaire aux Comptes

ANNEXE

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 404,54			10 404,54
Report à nouveau	55 761,56	28 773,60		84 535,16
Résultat de l'exercice	28 773,60	38 160,32	28 773,60	38 160,32
FONDS PROPRES	**94 939,70**	**66 933,92**	**28 773,60**	**133 100,02**
VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	**94 939,70**	**66 933,92**	**28 773,60**	**133 100,02**

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

Origines
Excédent comptable définitivement acquis
Report à nouveau antérieur
Prélèvement sur les réserv. dont repris. de fonds antérieurement affect. à un proj. asso

Affectations
Report à nouveau
Réserves
Fonds associatif sans droit de reprise

SOREX - Commissaire aux Comptes